



Point no 6 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 88'500.- pour l'établissement d'un plan directeur communal des circulations et du stationnement

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La problématique de la circulation dans notre commune vous est bien connue puisqu'elle a été l'objet de plusieurs motions ou interpellations de votre collègue. Nous nous trouvons confrontés à une évolution tant dans l'urbanisation de notre commune que dans les habitudes de mobilité des citoyens. La volonté politique se doit elle aussi d'évoluer, par exemple pour redonner aux centres des villages leur vocation d'espaces de rencontre, favoriser la mobilité douce ou sécuriser les abords des collèges.

Situation

Actuellement, la Commune de Milvignes ne dispose d'aucun plan relatif aux circulations, hormis un plan directeur des chemins piétonniers sanctionné par la Commune de Bôle. Ce plan a été une référence pour les nombreuses constructions nouvelles que compte ce village depuis les 5 dernières années.

Il a, certes à une petite échelle, démontré à quel point se doter d'un tel outil était important et utile.

Dans les trois villages, lorsque des travaux d'envergure sont planifiés, nouvelles constructions ou réfections d'infrastructures souterraines, nous sommes contraints de demander des études de trafic, de mobilité ou de stationnement. Ce fut le cas pour la traversée à 30 km/h d'Auvernier, la Route de Sombacour à Colombier, et la RC174 à Auvernier, ceci parmi d'autres. Ces études ont un coût, demandent du temps et ne fonctionnent qu'au coup par coup, sans permettre une vision globale de la situation et une stratégie à long terme.

Démarche

Dans le cadre de la révision du Plan d'Aménagement Local (PAL), le Conseil communal a souhaité inclure un plan directeur non pas de la circulation, mais **des** circulations dans leur ensemble. Cette volonté a été validée par le Service de l'Aménagement du Territoire, lors de la séance préalable à la modification du PAL le 7 novembre dernier.

Un cahier des charges a été élaboré par le Service Technique et des Constructions. Il demande dans les grandes lignes :

- Une analyse du fonctionnement de tout mode de circulation sur l'ensemble de la Commune et un diagnostic
- Une évaluation des effets des développements envisagés sur les réseaux de transport et déclinaison des principes garantissant leur bon fonctionnement à futur
- Une évaluation des incidences du trafic sur le bruit
- Une hiérarchisation du réseau et un concept d'organisation multimodal des déplacements
- Un plan des chemins pour piétons
- Une analyse et concept de stationnement rendu sous format adapté au logiciel QGIS, utilisé par le STC.

Ce cahier des charges a été proposé à 5 bureaux d'ingénieurs, ayant un département spécialisé dans les études de mobilité, de trafic et circulations.

Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF88'500.- pour l'établissement d'un plan directeur des circulations

Une délégation du Conseil communal a ensuite sélectionné et rencontré 4 des bureaux soumissionnaires.

Au moment de la rédaction du présent rapport, le choix n'est pas encore arrêté, toutefois, afin de ne pas retarder le processus, il nous apparaît important d'obtenir l'aval de votre autorité pour la dépense envisagée. L'offre présentée ci-dessous d'un montant à CHF 88'300.00 TTC, est la plus élevée et sert donc de référence maximale. Il n'est pas du tout certain que le Conseil communal la retienne. Les autres offres se situent entre CHF 63'000.- et CHF 85'700.- TTC.

Les offres comprennent :

Plan directeur des circulations

Diagnostic	Hiérarchie réseau routier, sens circulation, TJM si nécessaire, structure du trafic, schéma des voies tous modes, aménagement cyclistes et TP	19'300
Enjeux et objectifs	1 séance avec la Commune / coordination SPCH / 1 séance de présentation Commune SPCH	
Formalisation du concept		13'200
Plan d'action	Prise en compte du PAL / Lhand / 1 séance commune	9'500
Séances de rendu / note explicative	Mesures d'accompagnement + fiches opérationnelles + 1 séance de présentation	16'700
TVA + frais		6'417
Rabais		117
Nombre d'heures		445
Total		65'000
Options	Analyse des zones à vitesses modérées	5'000

Concept de stationnement

Diagnostic	Enquête occupation avec 5 relevés / enquête de rotation	4'900
Enjeux et objectifs	Proposition d'objectifs en fonction des types d'usagers	1'500
Formalisation du concept	Proposition d'intervention sur la gestion du stationnement (tableau d'évaluation multicritère)	5'600
Plan d'action		2'500
Séances de rendu / note explicative		2'000
TVA + frais		1'804
Rabais		4
Nombre d'heures		125
Total		18'300

Conclusion

Le guide que représente un tel plan des circulations est un outil indispensable pour assurer une planification et un développement harmonieux de notre territoire, ceci pour les 15 à 20 ans à venir. C'est pourquoi le Conseil communal informera votre autorité au cours de son élaboration, par le biais de rapports et présentation de la part du mandataire choisi. Outre les problématiques liées à l'urbanisation, ce plan directeur servira de référence lors de toute intervention sur le domaine public, que ce soit dans le cadre de travaux de réfection de nos infrastructures ou dans le cadre de la sécurité. Il ne nous dispensera certes pas de recourir à des bureaux d'ingénieurs pour la réalisation des aménagements, mais ceux-ci auront déjà en main les études et la vision globale. Enfin, il permettra d'identifier et de prioriser les mesures à appliquer, en cohérence avec l'ensemble de nos voies de circulation en tenant compte de tous les usagers.

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

En vertu de l'application de l'article 5 du règlement communal sur les finances relatives au degré d'autofinancement, le montant du crédit sera imputé dans l'enveloppe des investissements définie pour l'année 2019 de CHF 2'288'000.-.

Cette étude sera amortie en application des taux d'amortissement définis dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC).

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous recommande d'accepter la demande de crédit qui vous est soumise aujourd'hui.

Le Conseil communal

Colombier, le 22 mars 2019

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 88'500.- pour l'établissement d'un plan directeur communal des circulations et du stationnement

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
Dans sa séance du 4 avril 2019,
Vu le rapport du Conseil communal du 22 mars 2019 ,
Vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

a r r ê t e

Crédit d'engagement

Article premier :

Un crédit d'engagement de CHF 88'500.- TTC est accordé au Conseil communal pour l'établissement d'un plan directeur communal des circulations et du stationnement.

Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la consommation (IPC).

Comptabilisation

Article 2 :

Le montant de la dépense sera porté au compte des investissements sous les chapitres respectifs et amorti au taux de 10 %.

Exécution

Article 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général :

Le président :

La secrétaire :

Ph. Egli

R. Kurowiak

Colombier, le 4 avril 2019